

**Projet de loi portant approbation de l'Avenant modifiant la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Saint-Marin tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, fait à Luxembourg, le 14 mai 2025**

Le présent projet de loi vise à approuver un Avenant modifiant la Convention fiscale avec la République de Saint-Marin tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

L'Action 14 du Plan d'Action BEPS prévoit des recommandations et des solutions afin d'accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends entre pays.

Le présent avenant s'inscrit dans le contexte de l'Action 14 du Plan d'action BEPS qui formule des recommandations visant à accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends entre pays.